

Directrice de publication
J. EVRAD-DURDUX
Imprimé par nos soins au siège

N° CPPAP 0909 S 06970
Dépôt légal : jour de parution
prix : 0,75 € - abonnement annuel 4.50€

Le SNES écrit aux député(e)s

Madame (Monsieur) la Député,

Vous le savez certainement, de nombreux collègues enseignants vacataires et contractuels n'ont pas retrouvé d'emploi pour cette nouvelle année scolaire.

La quasi totalité de ces collègues souhaite être à terme titulaire de l'Education Nationale qui à un moment donné a eu besoin d'eux . Ils souhaitent passer les concours de recrutement d'enseignants. Pour cela une inscription à l'IUFM en année préparatoire aux concours est fortement souhaitable, ils pourraient ainsi augmenter substantiellement leurs chances de réussite . Or, il est à l'heure actuelle impossible de cumuler (en quoi est-ce un cumul d'ailleurs?) des indemnités de chômage et une inscription à l'IUFM .

Cette situation nous paraît très injuste, et le principe de cette « double peine » ne peut nous laisser indifférent.

C'est pourquoi nous nous adressons à vous en tant que législateur et nous vous demandons d'intervenir pour que cette injustice soit réparée.

Recevez

Pour le secrétariat académique
Patrick SARRAZIN

Une bonne paire de baffes !

"Une bonne baffe, un coup de pied au cul" et le calme est rétabli. Autrefois, ça marchait bien mieux! Au moins les élèves nous respectaient et ils apprenaient. Aujourd'hui, c'est plus pareil ma bonne Dame! Y font pu rien et y savent même pu écrire, lire et compter! Voilà à quoi ça mène d'aller jusqu'au bac.

Bref, avant c'était beaucoup mieux. Je pense que la situation actuelle de l'enseignement est tout à fait différente de ce qu'elle était il y a trente ou quarante ans. Aujourd'hui, la difficulté à laquelle nous devons faire face, c'est de réussir à démocratiser l'école.

Faut-il pour cela opposer "pédagogues" et républicains", et d'abord qu'est-ce que cela signifie ? Sont-ils vraiment là où on le pense ? N'y a t-il pas des pédagogues chez les républicains et vice versa : tout cela n'est qu'un faux débat. Et dans la pratique, les enseignants continuent d'utiliser des techniques anciennes en les associant aux nouvelles. En même temps, finissons-en de comparer le niveau des élèves à des dates données quand les critères d'évaluation et d'enseignement en sont pas les mêmes.

Ne devrions nous pas plutôt réfléchir aux causes économiques, sociales et culturelles de nos difficultés actuelles pour enseigner .

L'école est en fait un enjeu social. Pour permettre à tous les élèves de progresser (les élèves en difficulté aussi), il faut du temps et des moyens. Ce n'est pas l'engagement actuel de notre gouvernement, il cherche avant tout à faire des économies et à accélérer la libéralisation économique dans les secteurs publics.

Il ne faut pas croire que c'est inéluctable, en se battant on limite la casse et on peut remporter des succès même si le gouvernement Raffarin est dans une situation politique qui lui est très favorable aujourd'hui.

Annie BÉCRET

CARTONS ROUGES

Carton rouge pour le budget,

Carton rouge pour le mouvement, les carrières,

Carton rouge pour la décentralisation,

Carton rouge pour la mise au chômage de milliers d'auxiliaires, de contractuels et vacataires,

Carton rouge pour le rapport Thélot où l'on nous sort de vieilles rengaines: " c'est de la faute aux enseignants" !

Carton rouge pour la casse du Code du travail dans le secteur public, prémisses d'une remise en cause du statut des fonctionnaires,

Carton rouge pour la perte de pouvoir d'achat

Carton rouge pour le mépris affiché à l'égard du peuple de France par la remise en cause de l'impôt de solidarité sur la fortune et tant pis pour les pauvres,

Carton rouge pour la réforme des retraites, de la protection sociale et de l'indemnisation des chômeurs,

Carton rouge pour les privatisations,

Carton rouge, carton rouge, carton rouge

Allons-nous nous contenter de remettre des cartons ? Non, la politique gouvernementale n'est pas un jeu, c'est une politique au service exclusif du patronat et notamment du grand patronat; politique dont l'un des outils privilégiés est la pression sur les revenus salariaux, la réduction des dépenses publiques, la facilitation de la circulation des capitaux, l'aide au capital national ou international.

Non, ce n'est pas un jeu, c'est un changement fondamental de société qui est en cours. **Il faut imposer** une autre donne. Il faut contraindre ce gouvernement à entendre les salariés, y compris les salariés de l'Éducation Nationale. **Nous voulons une société de justice et de respect, sans exclusion ni rejet, où tous et notamment les jeunes auront de la joie à vivre !**

Préparons la grève et, ensemble, structurons l'action tout au long de cette année. **Il faut organiser la résistance et inscrire l'action dans la durée.** Il serait utopique de croire ou d'espérer qu'il existerait une action magique pour tout régler !

Il faudra bien plus qu'un carton rouge pour nous faire entendre. Alors commençons vite et fort !

Le secrétariat académique
29 octobre 2004

Page 8: le calendrier des réunions mutations et 1ères affectations

Sommaire :

page 1 : edito,
page 2 : précarité, surveillance, CPE
page 3 : rentrée stages
page 4 : LOLF

page 5 : LOLF, lettre
page 6 : pouvoir d'achat, congrès
page 7 : audience Région, TOS, IUFM
page 8 : réunions mutations

PRECARITE : LA DURE REALITE...

→ EN CHIFFRES :

Bien sûr, depuis la fin août où un maître auxiliaire non garanti de réemploi ou un contractuel sur deux était sans affectation, les choses ont évolué.

Ainsi, fin septembre, il n'y avait « plus que » ou il y avait encore 141 collègues non réemployés, soit près de 30%.

Et ce n'est pas parce que c'est « moins pire » que dans certaines autres académies (parfois 100% de non réemployés à la date de la rentrée) qu'il faut s'en satisfaire.

Que n'importe quelle entreprise champardennaise licencie brutalement 140 de ses 480 employés, cela ferait fort justement les gros titres des journaux régionaux ou des informations régionales à la télé. Alors que là, tout se passe en catimini, pour ne pas dire dans l'indifférence (quasi)générale !

→ AU QUOTIDIEN :

C'est d'abord l'attente et l'espoir trop souvent déçu, jour après jour, de recevoir un appel du Rectorat pour vous proposer un poste jusqu'à la fin de l'année scolaire ou même pour un simple remplacement ponctuel. Et plus le temps passe, plus le moral baisse...

C'est aussi l'angoisse pécuniaire : quand « tomberont » les indemnités chômage ? En septembre ? Faut pas rêver. En octobre ? Dans le meilleur des cas. Ou peut-être y aura-t-il une « avance » (drôle de terme pour désigner quelque chose que l'on vous doit et que l'on ne vous donne que partiellement et en retard !!!) ...en attendant que tout se régularise en novembre.

Pour autant, dans le même temps, les « douloureuses » (loyer, impôts...), elles, « tombent » régulièrement, aux dates prévues sans se soucier de vos difficultés administratives...

C'est encore le « cercle vicieux » lié à l'inscription aux Assédic. Il faut rechercher activement un emploi et être en mesure de le prouver ; et pas question de refuser un travail qui vous serait proposé sous peine de perdre vos droits à indemnisation. Mais, si vous avez la chance de trouver quelque chose, vous ne pourrez peut-être plus répondre favorablement si le Rectorat vous sollicite...et vous serez « sorti(e) » des listings en vue des affectations pour la rentrée prochaine ou, plutôt, vous passerez après toutes celles et ceux qui auront été en poste (ne fut-ce que quelques jours ou semaines) en 2004/2005 !

Si malgré tout cela vous n'êtes pas complètement « abattu(e) », j'espère que vous n'avez pas oublié de vous inscrire aux concours (date limite : 08 novembre à 17 heures) et que vous n'oublierez pas de confirmer votre inscription (du 12 au 25 novembre jusque 17 heures) ni, ensuite, d'envoyer le rapport d'activité pour les candidat(e)s aux examens professionnels (avant le 14 janvier à minuit) ou aux concours réservés (avant le 1^{er} mars à minuit).

En effet, après la « saignée » importante de 2004 (- 5000 postes aux concours externes, - 750 aux concours réservés, - 500 au troisième concours, - 354 aux concours réservés), la session 2005 s'annonce sous de meilleures auspices et marque une « reprise » (+ 1600 aux externes, + 350 aux internes) qui, certes, « n'éponge pas » totalement les pertes de 2004 mais devrait permettre à nombre de non-titulaires de se sortir, enfin, du guépier de la précarité.

Jean-Claude Richoilley

PS. : *Un chômeur de moins : notre ancien ministre n'a pas connu très longtemps les affres de la précarité puisque le 08 juillet dernier, il a été nommé à la tête du conseil d'analyse de la société, nouvelle instance créée tout spécialement pour lui. Certains ont plus de chance que d'autres !*

Stages syndicaux :

Ils sont ouverts à tous. La participation avec maintien du salaire est de droit, si l'autorisation d'absence est demandée au moins un mois avant la date du stage au chef d'établissement.

CPE : A PROPOS DU RAPPORT THELOT

Le rapport Thélot, qui a été remis le 13 octobre pourrait signifier la fin d'un métier de CPE tel que le SNES et la quasi-totalité des collègues le conçoivent.

En effet, ce rapport qui n'est ni le reflet du grand débat sur l'école, ni celui du « miroir », fait état d'un rôle accru des assistants d'éducation intervenant à la place des CPE, de « directeurs de vie éducative » choisis par le chef d'établissement parmi les CPE et intégrés à l'équipe de direction. Le retour au surveillant général transparaît à travers les lignes mais, rassurez-vous, l'acte d'éduquer n'est pas oublié...il est dévolu aux enseignants seulement.

« La fonction de CPE pourrait constituer pour les professeurs une diversification de carrière possible : on pourrait ainsi envisager qu'après une période consacrée entièrement à l'enseignement, un professeur titulaire puisse demander à devenir CPE sur tout ou partie de son temps de service ».

Sans remettre en cause le droit à reconversion, il est choquant de considérer notre métier comme une deuxième carrière, c'est occulter totalement notre identité professionnelle.

Il est urgent de réagir : faites connaître votre mécontentement sur le site du ministère (www.loi.ecole.gouv.fr) ; participez à nos réunions syndicales et bien évidemment rejoignez-nous

Guy BOURGEOIS

Surveillance : des catégories fragilisées

Maîtres d'internat et surveillants d'externat (MI-SE) : une catégorie en voie d'extinction et une situation qui se dégrade :

- parce qu'obtenir une mutation est devenu très difficile : dès qu'un surveillant quitte son poste par démission ou fin de fonction, le poste est supprimé pour recruter un assistant d'éducation,
- parce que des pressions sont faites pour que les MI-SE démissionnent et demandent à devenir assistants d'éducation (beaucoup plus flexibles et devant effectuer plus d'heures),
- parce que de plus en plus souvent ils deviennent minoritaires et qu'on se réfère au non statut des assistants d'éducatrices pour leur imposer des tâches et nier leurs droits et garanties statutaires.

Assistants d'éducation : une situation particulièrement injuste,

- parce qu'ils ont des obligations et très peu de droits (garanties statutaires),
- parce qu'ils sont presque tous recrutés par des contrats d'un an seulement, on les reprend l'année suivante s'ils ont été dociles et ont bien appris à courber l'échine,
- parce que leurs activités peuvent être différentes d'un assistant d'éducation à l'autre en fonction du contrat signé,
- parce que leur service est annualisé et que le nombre d'heures par semaine peut varier d'un assistant d'éducation à l'autre,
- parce que, s'ils suivent des études, ils ne sont même pas assurés d'être libérés le jour de leur examen universitaire (sans parler de la non obligation d'obtenir que leur emploi du temps dans l'établissement soit conciliable avec leur emploi du temps universitaire),
- parce qu'ils ne peuvent pas espérer de mutation et se rapprocher de la ville universitaire, puisque les mutations ne sont pas prévues, ils sont recrutés par le chef d'établissement,
- parce qu'il n'est toujours pas prévu une date pour l'élection de leurs représentants dans les instances paritaires,
- parce que ... le catalogue serait trop long pour dénoncer l'ensemble des problèmes.

Alors, non, nous ne pouvons pas nous contenter de cette situation, nous ne pouvons pas laisser ces collègues isolés. Dans chaque établissement, essayons de faire le point, d'intervenir si besoin auprès de l'administration locale, prenons contact avec les MI-SE et les assistants d'éducation, proposons leur d'adhérer au S.N.E.S. pour construire ensemble les revendications à porter au recteur et au ministre.

James PELLE

Comment se prépare une rentrée scolaire ?

C'est un moment essentiel pour un établissement scolaire, là où se décident les structures, les options et l'emploi de la dotation globale horaire (DHG) pour l'année suivante.

L'intervention de tous, en particulier des syndiqués et des élus du personnel dans l'établissement, au CA et en dehors est déterminante pour imposer des choix et faire bouger l'enveloppe globale. L'intervention se mène à plusieurs

niveaux ainsi, les votes acquis dans l'établissement prennent une importance décisive pour ce qui est du maintien des horaires-élèves dans toutes les disciplines.

La préparation de la rentrée suivante démarre très tôt dans l'année et se fait en plusieurs étapes. Nous indiquons ci dessous le calendrier général et nous précisons chaque étape au fil de nos prochains bulletins.

Calendrier :

Niveau national octobre-novembre	Vote du budget de l'Education nationale par les parlementaires. Répartition entre académies à partir des bilans de l'année antérieure, des besoins nouveaux (évolution des effectifs, des horaires des enseignements ...) et spécifiques (ruralité, zones prioritaires ...)	
Niveau académique décembre-février	Répartition par le Recteur des moyens attribués à l'académie entre les départements pour les collèges et par lycée. Consultation des CTPA sur les critères	Parallèlement, au niveau des établissements, la structure (fermeture et/ou ouverture de divisions) est connue en décembre (avec une évolution possible début juillet)
Niveau départemental décembre-février	Répartition par l'inspection académique des moyens pour les collèges. Consultations des CTPD sur les critères.	Début janvier, la DHG est notifiée aux établissements.
Niveau établissement février-mars	A partir de là, le chef d'établissement doit réunir la commission permanente pour examen du TRMD* Ensuite réunion du CA qui doit donner son avis (et donc voter) avant la remontée du TRMD (souvent avant les vacances de février).	

- *TRMD : Tableau de Répartition des Moyens Disponibles qui doit être communiqué pour examen aux élus du personnel.*

Première étape donc : le vote du budget (en novembre)

A cette occasion le Snes a participé à l'opération « carton rouge », a rencontré les élus à tous les niveaux et notamment les députés qui votent le budget.

Dans chaque établissement, dès le retour des vacances de Toussaint, réunissez vous en AG utilisez l'heure

d'information syndicale pour établir vos besoins en heures.

Faites remonter les demandes que vous pourriez formuler en postes d'enseignants et de non enseignants à l'inspection académique, au rectorat et aux élus (pensez à nous en envoyer copie).

Liliane COTTON - Chantal DUPONT

Au secours, Il rétrécit l'école et insulte le métier !

M. Thélot vient de rendre son rapport au Gouvernement et le Parlement aura à se prononcer sur la nouvelle loi d'orientation pour l'école au printemps 2005.

Les premières analyses du Snes portant sur le pré rapport*, les propositions du Snes pour une nouvelle loi d'orientation* nous permettent d'engager dès maintenant la réflexion et le débat entre collègues et avec les parents d'élèves.

De nombreux stages (collèges et lycées notamment) sont déjà prévus auxquels pourront s'ajouter d'autres rencontres à la demande des sections Snes d'établissements.

Le mois de novembre sera donc un temps fort de débats et de mobilisation pour mettre en échec les propositions dangereuses pour l'avenir de l'école publique et des qualifications des jeunes, et pour le devenir de nos métiers et de nos statuts.

Des analyses complémentaires nous parviendront prochainement afin de ne négliger aucun pan du rapport Thélot et une brochure grand public paraîtra après les vacances de Toussaint.

Liliane COTTON

*Voir le bulletin académique et les US de septembre

Rappel stages :

Stages "collège":

Chaumont le vendredi 5 novembre
Reims : lundi 15 novembre
Charleville-Mézières : mardi 16 novembre
Troyes : Jeudi 18 novembre

Stages "Lycée" :

Charleville-Mézières : lundi 8 novembre
Reims : mardi 9 novembre
Troyes : vendredi 12 novembre
Chaumont : vendredi 19 novembre

Langues vivantes : jeudi 25 novembre 2004 à Reims

STT : le vendredi 26 novembre à Reims

L'égalité des chances : mardi 14 décembre à Reims

SVT : jeudi 16 décembre à Reims

Stage CPE :

Le mardi 9 novembre à Chaumont
Le mardi 16 novembre à Reims

Stage CoPsy : vendredi 19 novembre à Reims

Stage documentalistes : vendredi 21 janvier à Reims

EDUCATION NATIONALE ET LOLF :

La Contractualisation devient un outil de dialogue social.

Dans l'article précédent (Bulletin n°232) nous avons vu quels étaient les objectifs de la LOLF dans le cadre de la réforme de l'Etat. Je vous propose maintenant d'essayer une approche des effets de la LOLF dans l'Education Nationale.

Je rappelle au préalable que l'Education Nationale décline ses objectifs nationaux en **BOP** (Budget Opérationnel de Programme) académiques dont la responsabilité est donnée aux Recteurs. Il s'agit d'un renforcement de la contractualisation entre les académies et le Ministère avec une quasi totale autonomie de gestion pour parvenir aux objectifs fixés. **Les BOP se déclineront dans les départements sous la responsabilité des Inspecteurs d'Académies.** Il faut avoir à l'esprit deux points importants : 95 % des crédits de l'E.N. sont des crédits de rémunération des personnels, et seulement 5 % des crédits de fonctionnement ; la **notion de fongibilité asymétrique des crédits** (prendre sur la rémunération des personnels pour financer autre chose mais sans réversibilité). L'E.N. compte 6 programmes et 51 actions qui doivent être définies à l'échelle du Recteur, c'est lui qui a la seule autorité déconcentrée en la matière, pas les IA. Combien de programmes concerneront le second degré, et de quelle façon ?

Le Recteur devra définir une politique d'objectifs, s'assurer que les hiérarchies locales se mettent en conformité avec ses objectifs par des contrats de réalisation et vérifier a posteriori que les résultats sont là par une batterie d'indicateurs.

L'articulation entre l'autonomie des échelons locaux, le contrôle a priori de gestion (dotations) et le contrôle de gestion a posteriori en fonction des résultats attendus est donc essentielle.

Une véritable révolution de la Fonction Publique est donc en cours.

La contractualisation concernant l'EPLÉ concerne en premier lieu le chef d'établissement pour lequel il est prévu de renforcer les pouvoirs de gestion sur les personnels : recrutement y compris des fonctionnaires par le système du profilage des postes de travail, affectation à caractère prioritaire justifiant une valorisation (APV hors barème, hors mouvement), avancement, notation pédagogique (nouvelles fiches d'évaluation testées dans quelques établissements de notre Académie). Le contrat a aussi comme objectif d'externaliser certaines missions comme aujourd'hui la demi-pension, c'est dans la loi de décentralisation, pourquoi pas l'entretien, et après demain des missions d'enseignement jugées non fondamentales (Thélot) ?

Lorsque les budgets de l'Etat ne permettront pas d'assurer les missions de service public dans les établissements, il y a tout à parier que nous verrons la création ou l'extension des partenariats avec les collectivités territoriales dans le cadre des Contrats Educatifs Locaux (CEL) ou avec des « partenaires » du privé dans les Groupements d'Intérêt Public (GIP), ex. la réflexion sur un éventuel service régional d'orientation en Champagne Ardenne.

L'autonomie des Etablissements est donc une des pierres angulaires de la réforme de l'Etat. En faisant porter la responsabilité des carences de l'Etat et des dysfonctionnements associés sur l'EPLÉ, on le pousse tout naturellement à entrer dans les logiques de marchandisation, de flexibilité, de mérite, d'externalisation. La responsabilité au local est donc au cœur des débats, elle n'est pas simple car certains entretiennent l'illusion de faire avancer l'intérêt des élèves et du service public en participant à tel ou tel groupe de pilotage d'un projet d'établissement (ex : Lycée Libergier), d'autres pensent pouvoir tirer leur épingle du jeu à titre individuel, d'autres se retirent de

tout et ne veulent pas entrer dans la logique à l'œuvre sans pour autant la combattre.

En s'inscrivant dans une logique de contrat, l'Etat cherche à individualiser les carrières, l'emploi, les rémunérations pour briser les solidarités des fonctionnaires. La gestion au mérite des collègues administratifs (SASU) est déjà prévue. Un fonctionnaire se définit actuellement par son emploi demain il se définira par son profil et son adaptabilité à un emploi qui ne sera pas pérenne dans le temps et dans ses missions. La réforme envisagée de réduire les corps de la Fonction Publique s'inscrit actuellement dans cette logique.

Nous avons bien compris que la LOLF s'inscrit dans une logique de résultats, elle place alors le fonctionnaire dans la banalisation de ses missions qui doivent obéir à des critères de rentabilité comme les salariés des entreprises privées, c'est de fait remettre en cause la logique de service public.

Dans l'académie de Bordeaux l'expérimentation produit déjà des effets. L'objectif 2006 que s'est fixé l'Académie de Bordeaux tient en quelques mots : « Elever le niveau de qualification des jeunes Aquitains afin d'améliorer leur insertion sociale et professionnelle ».

Pour cela, le Recteur de Bordeaux part du constat, que malgré de bons résultats aux examens, l'accès aux bacs est moins élevé dans cette académie (67.8% contre 69% en France) et surtout, les sorties sans qualification à chaque niveau sont plus importantes qu'au plan national (c'est dans les LP que c'est le plus net : 1600 élèves quittent les LP sans avoir achevé leur formation).

Cinq grandes orientations sont définies :

« **Poursuivre** au collège les actions de prévention de l'illettrisme entreprises à l'école ; conforter la maîtrise de la langue jusqu'au lycée »

« **Améliorer** l'action du collège par des pratiques pédagogiques et une aide à l'orientation renouvelées prenant en charge tous les élèves » :

« **Réduire** les inégalités scolaires en fédérant et en dynamisant tous les dispositifs de prévention, d'intégration, d'insertion et d'accompagnement des élèves

« **Favoriser** les réussites au lycée par une orientation des élèves dans les trois voies de formation, s'appuyant sur une offre cohérente de formation

« **Préparer** les lycéens à réussir comme étudiants en utilisant 2 leviers, dont l'apprentissage du travail en autonomie ».

Tout cela, nous dit-on, implique que l'Académie de Bordeaux, en « utilisant au mieux les possibilités que donne la LOLF, améliore l'adéquation entre l'objectif retenu, les besoins repérés et les moyens qu'elle doit y consacrer » ! Comment ? **En mettant les équipes en situation de devoir gérer la pénurie (inédits pour les Projets d'établissement en baisse) et de faire des choix cornéliens et lourds de décisions ?**

En développant la précarité extrême (« licenciement » de 500 contractuels et développement des vacances) ; de ce fait en choisissant des solutions moins coûteuses à court terme mais pas forcément à long terme vu les conséquences que pourrait avoir cette utilisation de personnels non formés ! En laissant des établissements libres de ne pas « consommer » leurs crédits sociaux au profit d'actions culturelles ? Et de ce fait en accroissant les inégalités entre établissements ! Tout cela est en totale contradiction avec la réalité du terrain.

Surtout quand on lit ensuite que les priorités de gestion sont « l'amélioration de l'accompagnement des collègues (heures – subventions d'Etat – formation et gestion des personnels) » : Le Snes Bordeaux a dénoncé au CTPA le peu de moyens accordés au collègue, malgré les intentions proclamées !

Les subventions d'Etat ne sont pas parties pour augmenter vu ce qui est annoncé pour le budget 2005. La formation des personnels est quasi-nulle. Et leur gestion : de quoi parle-t-on ? La nouvelle GRH ? I-Profes ? Tous dispositifs sur lesquels nous n'avons que peu d'informations et dont la mise en place est pour le moins opaque !

« Le soutien en lycée aux actions contribuant à réduire le redoublement et les sorties en cours de cursus » : Quelles actions ? Quelle réflexion a été menée sur les redoublements, dont on sait qu'ils coûtent cher mais sur lesquels les avis des chercheurs en éducation sont très partagés ?

« L'amélioration de l'offre de formation au niveau IV dans les voies professionnelle et technologique notamment » Nous avons déjà noté le peu d'ambition de l'offre technologique, et la mise à mal des 1^{ère} d'adaptation.

« Mise en cohérence au sein de l'action « promotion de l'égalité des chances » dans le programme « second degré » prévu par la LOLF, des différentes mesures ou dispositifs spécifiques d'aide aux élèves »

« Des dispositifs plus performants d'information et d'orientation des élèves, pris en responsabilité aussi bien par le réseau des CIO que par chaque équipe d'établissement »

Plus les propositions sont censées devenir précises, plus on voit l'abîme existant entre réalité et le discours ! Un exemple encore à Bordeaux où les projets d'établissement ont été rediscutés pour une mise en conformité par rapport aux attentes de « l'objectif 2006 pour le second degré » Rectorat, mars 2004. **Chaque projet remonté était établi selon un contrat tri-annuel assorti d'une demande de crédits annuels.** Les projets d'établissement ont été étudiés par des commissions départementales ce qui vaut parfois des commentaires croquignolets sur la fiche d'établissement et à une poignée d'établissements: 0 € comme le lycée de Bordeaux Eiffel et le collège d'Amou. Ce contrat d'engagement va de pair avec une évaluation dont le moins que l'on puisse dire est qu'elle est opaque voire subjective.

Nos camarades du SNES de Bordeaux ont fourni un gros travail et ont multiplié les interventions au Rectorat en audiences et au CTPA afin d'éviter au maximum les dérives, les interventions ont été aussi très nombreuses en C.A des établissements dans la discussion budgétaire. Je reviendrai sur la question de la LOLF dans les Conseils d'administration dans un prochain article, inutile de dire que nous avons du pain sur la planche.

Est-il inutile de préciser encore une fois que nous avons à faire face à une attaque concertée du pouvoir sur nos métiers, sur les services publics, sur la fonction publique par le biais de textes différents, sur des sujets apparemment sans relations qui lorsqu'on les confronte montrent la cohérence de l'ensemble. Il n'est pas simple d'en prendre conscience, il est nécessaire d'informer les collègues pour construire ensemble la riposte.

Christophe GIRARDIN

Avec un grand merci à Marie-Claude Dunord et à toute l'équipe du S3 de Bordeaux pour leurs précieuses informations.

**Lycées, collèges:
seulement 14 000 recrutements
pour 18 000 départs en retraite !**

La FSU Champagne Ardenne écrit au Recteur

Reims, le 4 octobre 2004

Monsieur le Recteur,

Par un courrier du 21 septembre 2004, vous avez sollicité l'avis de la FSU régionale sur la détermination de la date de la journée de solidarité instituée par la loi du 30 juin 2004.

Le bureau académique de la FSU réuni le 24 septembre 2004 rappelle:

- *que cette décision n'est pas de nature à régler les problèmes qui sont apparus à l'occasion de la canicule de l'été 2003,*
- *que ce n'est pas aux seuls salariés de financer la solidarité nationale,*
- *que cette mesure constitue un moyen de remettre en cause la loi sur la réduction du temps de travail et les 35 heures dont, d'ailleurs, bon nombre de personnels de l'Education Nationale n'ont pas bénéficié ou imparfaitement bénéficié.*

Le bureau académique de la FSU est opposé à cette mesure démagogique qui, quelle que soit la date retenue, sera une journée à fort absentéisme des élèves.

C'est pourquoi, le bureau académique se refuse à donner un avis sur une date.

Je vous prie de croire, Monsieur le Recteur, en mes sentiments respectueux.

*Jean Claude DURDUX
secrétaire régional FSU*

Attention !

Des collègues de plusieurs établissements nous ont alerté au sujet de la nouvelle mouture de la notice individuelle destinée à l'inspection. Il est demandé aux collègues de donner des renseignements sur leur capacité à utiliser les TICE, leur « implication » Internet, leur historique et avenir en formation continue, de valoriser leur implication dans les différents projets (pluridisciplinaires, culturels, européens, animation de club...)

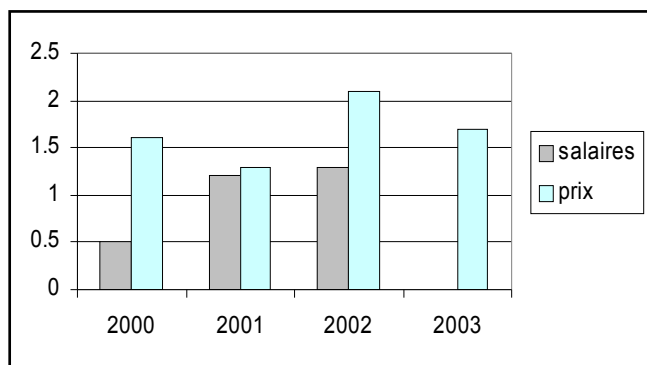
De Allégère à Thélot, une même logique: Se mettre en avant, se distinguer pour être « reconnu »

Nous appelons les collègues concernés à remplir ce questionnaire à minima ou à refuser collectivement de répondre.

P Sarrazin

Tout augmente, sauf le pouvoir d'achat.

Evolution comparée en glissement des mesures salariales et de l'indice des prix hors tabac.



C'est parlant non ?

L'inflation constatée ces 8 derniers mois de l'année a déjà atteint 1,5%, niveau prévisionnel qui avait servi de base au relèvement des pensions au premier janvier 2004, alors que le point d'indice fonction publique n'augmentait que de 0,5%.

Le retard ainsi cumulé depuis 2000 représente désormais plus d'un mois et demi de salaire

A cela il faut ajouter que le pouvoir d'achat du point d'indice, base 100 en 1982, est passé en dessous de 80 en 2004.

Au moment où la Fonction Publique va connaître d'importants départs en retraite et des renouvellements, au moment où les qualifications sur le marché du travail vont se raréfier, les choix faits par le gouvernement compromettent l'avenir et la qualité des services publics.

La Fonction Publique, pour être attractive, a besoin d'une politique de rémunération ambitieuse .

Le gouvernement a prétendu accroître le pouvoir d'achat en mettant en scène une baisse des prix dans la grande distribution, mais en réalité cela apparaît peu crédible.

On nous annonce des discussions sur les salaires début novembre. Toute mesure générale de rattrapage semble exclue .

Nous ne pouvons accepter qu'on nous répète sans cesse qu'il n'y a pas d'argent pour les salaires des fonctionnaires et des retraités. Les mesures fiscales prises (baisse de l'impôt sur le revenu hier, baisse des droits de succession aujourd'hui) sont la signature d'une politique volontairement inégalitaire.

Bon, d'accord, tout cela n'est pas réjouissant. Alors on fait quoi ? On baisse la tête et les bras et on laisse faire ? Où on se rebelle et on se bat ? Si vous êtes de ce dernier avis, je ne vois qu'une démarche crédible.

1 - On renforce le SNES et la FSU, car ce sera , dans notre secteur, le seul levier en capacité de bousculer le pouvoir.

2 - En recherchant l'unité la plus large possible, on se donne les moyens d'imposer la satisfaction de nos revendications et l'ouverture de réelles négociations salariales. Cela sera long, difficile, incertain et cela nous coûtera, mais au moins on ne se laissera pas tondre en souriant.

Pour gagner sur les salaires il faudra investir dans la bagarre.

Patrick SARRAZIN

Préparation du congrès

La première semaine du mois d'avril 2005 se tiendra le Congrès du SNES au Mans. Ce moment essentiel de la vie de notre syndicat intéresse tous les syndiqués du SNES. En effet, c'est notre congrès national qui fixe l'orientation syndicale pour les deux prochaines années.

Comme à chaque congrès les débats ont lieu dans les académies et trop peu souvent dans les établissements.

On peut regretter la lourdeur des textes soumis à la sagacité des syndiqués, mais cela serait un déni de démocratie que de ne pas nous soumettre tout. Pour autant, même les militants les plus aguerris ne peuvent pas tout lire, discuter, amender.

Chacun de nous a plus ou moins un ou deux centres d'intérêt. C'est pourquoi nous vous demandons déjà de discuter entre vous dans les établissements, avant même d'avoir les textes, de l'organisation des débats entre syndiqués des établissements.

Les enjeux en cours sont importants aussi bien pour le collège et le lycée, que nos statuts. Le rapport Thélot qui annonce la loi d'orientation doit nous le rappeler.

Nous rappelons que chaque section d'établissement a un délégué au congrès académique plus un par tranche de 15 syndiqués, soit au moins deux par établissement.

Nous rappelons également que tout syndiqué peut participer aux débats du congrès académique, mais seuls les mandatés des établissements peuvent voter. Réintroduisons le débat dans les établissements dans nos pratiques syndicales.

A bientôt.

Le secrétariat académique

Le SNES et l'outil Informatique.

Depuis quelques années, les équipes du SNES développent des outils informatiques pour mieux gérer les informations concernant les adhérents.

Vous pouvez donc trouver sur Internet les informations concernant la gestion des personnels (comme par exemple les mutations). Ces informations ne sont bien évidemment données qu'aux personnes possédant un mot de passe pour entrer sur le serveur (syndiqués uniquement).

Au delà des informations personnelles, nous avons développé nationalement et académiquement des sites Internet d'information, ainsi que l'envoi d'informations par Emails (aussi nationalement et académiquement).

Des nouveautés sont en préparation, venez consulter régulièrement les informations que nous publions.

N'hésitez pas à nous contacter pour donner votre avis (ajout de rubriques, informations à compléter, ...)

Je vous rappelle les adresses de sites du SNES :

- national : www.snes.edu

- académique : www.reims.snes.edu

ainsi que l'adresse Email du SNES académique: s3rei@snes.edu

Frédéric LOPEZ
frederic.lopez@reims.snes.edu

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE FSU CHAMPAGNE - ARDENNE AVEC J.P BACHY PRESIDENT DE REGION (1^{er} octobre 2004)

DÉCENTRALISATION (l'essentiel de la rencontre):

La FSU avait rencontré les responsables des groupes avant les élections régionales, **Jean-Paul Bachy** étant alors président du groupe PS du conseil régional, nous ne sommes pas revenus longuement sur notre analyse de la **décentralisation**. Nous avons questionné le Président sur les intentions de la Région sur ce point.

Réponse :

- la façon dont la loi a été votée est antidémocratique, nous sommes contre la décentralisation des TOS,
- les décrets d'application ne sont pas encore publiés, il y a beaucoup d'imprécisions, d'incertitudes:
 - quid des cités scolaires lycées – collèges,
 - quid des CES, CEC, contractuels,
 - quid des établissements privés qui demandent que leur TOS soient pris en charge par la Région,
 - quid du personnel administratif du rectorat qui gère les TOS ,
 - quid pour les lycées agricoles gérés par l'agriculture,
 - quid du financement, il y a 1500 personnes concernées, près de 500 CES, CEC et autres statuts aidés
- comme les autres Régions, la Région n'est pas prête,
- les dépenses liées à la décentralisation des TOS et autres personnels déconcentrés à la culture, aux affaires économiques représentent 30% d'impôts si l'Etat ne donnait pas une dotation, dotation qui risque d'être calculée sur la base des dépenses correspondantes de 2001, soit une minoration qui sera aggravée car tous les besoins ne sont pas satisfaits dans ce domaine.
- demande notre avis sur un E.P.R. établissement public de gestion des TOS qui regrouperait la Région et les 4 départements; nous avons dit que cette proposition méritait d'être approfondie car elle est de nature à éviter les disparités et de permettre des mutations lycées vers collèges et réciproquement dans toute l'académie, de nature à favoriser une réversibilité de cette décentralisation,
- est d'accord pour que la FSU soit consultée sur la mise en œuvre de cette loi dans la région, pas de remarque à notre demande de participer aux commissions triparties

FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

Constate que la Région finance de plus en plus et que l'Etat se désengage. Volonté de réduire l'apprentissage privé, de développer l'apprentissage sous la responsabilité de la Région et des établissements publics.

SCHEMA PRÉVISIONNEL DES FORMATIONS

Sa révision commencera en 2005, la FSU sera concernée.

SUPÉRIEUR :

J.P. Bachy fait part de son inquiétude sur l'état des locaux et des retards pris sur le campus sc. humaines pour la mise en place de bâtiments provisoires, se dit inquiet de la baisse du nombre d'étudiants. Nous évoquons le problème des doctorats scientifiques

PARASCHOOL

Une évaluation est en cours, à suivre. Nous avons rappelé notre opposition à l'intervention du secteur marchand et dit cette aide était très critiquée dans son contenu et sa forme par de nombreux collègues.

GRATUITÉ DES LIVRES :

Nous avons dit que normalement c'était à l'Etat de prendre en charge ces dépenses. La somme allouée permet de louer aux associations de parents d'élèves, il y a des études plus coûteuses en livres comme pour la boîte à outils en LP. Un bilan va être fait, nous serons informés, il y aura des évolutions.

PRÉSENCE DES ÉLUS DU FN DANS LES CA DES LYCÉES NOTAMMENT AGRICOLES :

Ce sont les groupes politiques du conseil régional qui ont décidé de la répartition, il n'est pas possible de leur interdire de siéger, c'est au débat démocratique de montrer ce qu'ils sont et de combattre leurs idées.

CONCLUSION

Une réelle connaissance de la FSU et de ses analyses. D'autres rencontres auront lieu ainsi qu'avec les Vice Présidents chargés de l'Education, de l'Enseignement professionnel, de l'Enseignement

agricole et de l'Enseignement supérieur. Nous souhaitons recevoir le maximum d'informations de la part des lycées de la Région.

Jean Claude DURDUX

REQUIEM POUR LES TOS DE L'E.N.

Le 49-3, vous connaissez ? C'est l'arme que le gouvernement a utilisée pour imposer notre transfert à la Fonction Publique Territoriale (FPT). Sur le terrain, l'UNATOS, avec la FSU, entreprennent toutes les démarches pour continuer à défendre nos droits. Que nous choisissons de garder ou non notre statut de la Fonction Publique d'Etat, c'est bien celui de la FPT qui nous sera **IMPOSÉ**. Après tant de luttes, nous n'avons obtenu qu'un **semblant** de choix : garder notre **ÉTIQUETTE** FPE. En effet, avec le principe de détachement long, c'est bien le statut de la FPT qui sera celui de tous les agents dans la, vie de tous les jours. Soyez certains que l'UNATOS est prête à faire face aux différentes autorités territoriales. Le Conseil Général et le Conseil Régional deviendront les donneurs d'ordre. Ces deux entités sont-elles prêtes à nous recevoir ? Nous recevoir mais dans quelles conditions ? En terme de gestion : mobilité entre les établissements, quota horaire à effectuer en présence des élèves, le devenir des EMOP, recrutement de nos collègues contractuels, le régime des primes qui se dit être meilleur que le nôtre, application de la RTT, quelles conditions pour le personnel logés, quelles missions et obligations pour les O.E.A. accueil, ouverture des établissements pendant les vacances, équité sur les quatre départements de l'Académie ?

Il a bien falloir qu'ils répondent à toutes ces interrogations. Vont-ils tous attendre les décrets d'application ? Ce serait botter en touche. Voire un non-respect des TOS. L'UNATOS a expliqué le pourquoi du NON au transfert des TOS. Aujourd'hui face à ce bouleversement imposé par la loi, nous accompagnerons, défendrons tous les collègues et ce quel que soit leur choix.

Grégoire ARNETON – secrétaire académique de l'UNATOS-FSU

DIFFICILE RENTREE A L'IUFM

Depuis deux mois déjà les nouveaux stagiaires ont fait leur rentrée à l'IUFM de Reims et ont pu découvrir les joies et les affres du métier.

Cette rentrée a été marquée par la politique d'austérité du gouvernement actuel, politique qui se traduit par une chute vertigineuse du nombre de professeurs stagiaires partout en France (exemple : 458 professeurs stagiaires de moins en anglais par rapport à l'an dernier, soit une baisse de 33 % ...). Bref, toutes les disciplines sont en chute libre ! Et pourtant, malgré le discours sur la baisse démographique qui tente de justifier ces réductions, les classes n'en sont pas moins chargées. Bien évidemment, cette baisse massive n'est pas sans effet sur notre IUFM, puisque que 318 stagiaires PLC en 2003-2004, nous sommes passés à 282. Et encore, plusieurs ne sont pas venus !

Avec la baisse du nombre de stagiaires, on aurait pu espérer que les établissements de stage soient moins distants des lieux de formation, bien loin de là ! Les stagiaires ont d'ailleurs dans l'esprit le remboursement de leurs frais de déplacements mais que penser face aux difficultés financières actuelles de l'IUFM de Reims qui atteint un déficit sans précédent.

Esther JOBERTIE

MOUVEMENT INTER ACADEMIQUE 2005

Pour vous informer sur les mutations, les premières affectations, les mouvements inter et intra académique, le contenu de la note de service ministérielle, pour savoir comment ne pas commettre d'erreurs, venez aux réunions et permanences mutations organisées par le SNES :

	REUNIONS	PERMANENCES
CHARLEVILLE MEZIERES	Lycée Bazin - 145 Av de Gaulle Mardi 23 novembre – 18 H 00	
GIVET	Lycée Vauban – 15 rue Bouzy Jeudi 18 novembre- 17 H 30	
RETHEL	Lycée Verlaine – rue Dr Gobinet Mardi 16 novembre – 18 H 00	
REVIN		Lycée J. Moulin – Cité scolaire d'Orzy Jeudi 18 novembre – 12 H 00 à 16 H 00
SEDAN	Lycée P. Bayle – rue Rogissart Vendredi 26 novembre – 18 H 00	
VOUZIERS		Collège – rue de la Fusion Mardi 16 novembre – 12 H 00 à 16 H 00
BAR SUR AUBE	Lycée Bachelard – 5 rue Bachelard Mardi 16 novembre – 18 H 00	
ROMILLY SUR SEINE	Lycée Joliot – Curie – 1 rue Guy Môcquet Mardi 23 novembre – 18 H 00	
TROYES	Lyc. Lombards – 10-16 Av des Lombards Mercredi 01 décembre - 14 H 30	
CHALONS EN CHAMPAGNE	Lycée Talon – 105 Av Simonnot Lundi 22 novembre – 18 H 00	
EPERNAY	Lyc. L. Bourgeois – 29 Av de Champagne Lundi 15 novembre – 18 H 00	
REIMS	SNES Siège S3 – 37 rue Ponsardin Vendredi 12 novembre – 18 H 00 Lundi 29 novembre – 18 H 00	
SEZANNE	Lycée – rue Fontaine du Vé Mardi 16 novembre – 18 H 00	
VITRY LE FRANCOIS		Lycée François 1 ^{er} – Fbg de Vitry-le-Brûlé Mardi 16 novembre – 12 H 00 à 16 H 00
CHAUMONT	Collège L. Michel – rue Youri Gagarine Mercredi 24 novembre - 14 H 00	
LANGRES	Lycée Diderot - Av de Gaulle Mardi 16 novembre – 17 H 30	
SAINT DIZIER	Lycée Blaise Pascal – 1 Av Marcel Paul Mardi 30 novembre – 18 H 00	

RAPPEL : des permanences sont tenues au siège de la section académique chaque après-midi de 14 H 30 à 17 H 30 et dans les sections départementales du SNES le mercredi après-midi.

CHARLEVILLE : au local du SNES – 48 rue Victor Hugo Tél : 03.24.57.30.39

TROYES : au local du SNES – 3 bis rue Voltaire (2^{ème} étage) Tél : 03.25.73.02.38

CHAUMONT : appeler le 03.25.87.44.54

REUNIONS SPECIALES STAGIAIRES I.U.F.M. :

→ à REIMS le 17 novembre à l'I.U.F.M. Rue Gabriel Voisin à 13 H 30

→ à TROYES le 01 décembre à l'I.U.F.M. Av des Lombards à 09 H 00

Les syndiqué(e)s peuvent par ailleurs prendre des rendez-vous particuliers avec des commissaires paritaires nationaux au siège de la section académique.

Les réunions seront introduites par un bref exposé général sur les mutations, ensuite les problèmes seront étudiés de façon personnalisée. Les réunions et les permanences seront animées par les militants de l'équipe académique et des équipes départementales du SNES, avec des commissaires paritaires académiques et nationaux.

Une autre série de réunions sera organisée à l'occasion du mouvement intra académique (fin mars – début avril).